

Le Président directeur général

Décision n°2024/95/PDG Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Auvergne Rhône Alpes**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Guillaume FURRI	Directeur régional	- Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles. - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - <i>Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :</i> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - <i>Au titre des crédits d'intervention :</i> * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette
Philippe VOISIN	Directeur régional adjoint	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional :</i> - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles. - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - <i>Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :</i> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - <i>Au titre des crédits d'intervention :</i> * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Xavier ARNAULT	Chef du service général et informatique	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :</i> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat au travers d'une convention signée par l'établissement. * Certifier le service fait
Régis BECT	Chef du Service formation professionnelle, emploi, environnement et politiques sociales (SFPEEPS)	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :</i> - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement. * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette
Christine GERARDIN	Adjointe au Chef du service formation professionnelle, emploi, environnement et politiques sociales (SFPEEPS)	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du Chef de service et dans leur domaine de compétences :</i> - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - <i>Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :</i> * Certifier le service fait - <i>Au titre des crédits d'intervention :</i> * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette
Cécile CHARPENTIER	Adjointe au Chef du service formation professionnelle, emploi, environnement et politiques sociales (SFPEEPS)	
Bernard MARIN	Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :</i> - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat au travers d'une convention signée par l'établissement. * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Bertrand COIFFARD	Adjoint au Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du Chef de service dans leur domaine de compétences :</i> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Joëlle PRUVOST	Adjointe au Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	
Nicolas GUERIN	Chef du service des contrôles et des aides directes agricoles (SCADA)	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :</i> - <i>Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :</i> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat au travers d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - <i>Au titre des crédits d'intervention :</i> * Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Anne-Laure GUILLEBERT	Adjointe au Chef du service des contrôles des aides directes agricoles (SCADA)	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du Chef de service dans leur domaine de compétences :</i> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Vincent BAUDOUIN	Adjoint au Chef de service des contrôles des aides directes agricoles (SCADA)	

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Chantal DETHURENS	Cheffe de secteur "Gestion des Relations Bénéficiaires" (SFPEEPS)	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du Chef de service et de ses adjointes, dans leur domaine de compétences :</i> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles
Eline FLANDIN	Cheffe de secteur "Aides à l'emploi et aux entreprises" (SFPEEPS)	
Viviane MATARIN	Cheffe de secteur Pilotage des contrôles (SFPEEPS)	
Christèle NICOLAS	Cheffe de secteur "Politiques Jeunes" (SFPEEPS)	
Catherine VINCENT-RITTON	Chargée d'action	
Catherine BALAGUER	Chargée d'action au secteur Aides à l'emploi et aux entreprises (SFPEEPS)	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du Chef de service et de ses adjointes, du chef de secteur dans leur domaine de compétences et pour leur site respectif :</i> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles
Nabila BOUSSALIA	Cheffe de secteur adjointe au secteur AIPES (SFPEEPS)	
Nicole SIDHOUM	Cheffe de secteur adjointe au secteur politiques jeunes (SFPEEPS)	
Michel-Laurent CHAPAS	Chef de secteur "Appui et Accompagnement au Changement" (SFPEEPS)	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et des Chefs de service et adjointes, dans son domaine de compétences :</i> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat au travers d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles
	Missions d'appui au Service général et Informatique	
Aurélien RENAUD	Cheffe de secteur Contrôles Hors Surfaces (SADR)	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et des Chefs de service et adjoints dans leur domaine de compétences et pour leur site respectif :</i> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Sylvie TAGNARD DEBONNEVILLE	Cheffe du secteur Instrumentation - Ordonnancement (SADR)	
Bérénice DITTMANN	Cheffe de secteur contrôles administratifs	
Guillaume DOHERET	Chef de secteur Surfaces et PIAO (SCADA)	
Xavier JEGU	Chef de secteur PIAO (SCADA)	
Aurélien POUEROL-GALLET	Cheffe de secteur Contrôles Surfaces (SCADA, Site de Lyon)	
Christophe TROQUIER	Chef de secteur Contrôles Animaux (SCADA)	
Sandrine REGNAULT	Chargée d'action (SCADA)	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du Chef de service et adjoints dans leur domaine de compétences et pour leur site respectif :</i> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides agricoles

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Auvergne Rhône Alpes**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Guillaume FURRI	Directeur régional	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les ordres de mission
Philippe VOISIN	Directeur régional adjoint	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional :</i> - Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les ordres de mission <i>Dans son domaine de compétence :</i> - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Xavier ARNAULT	Chef du service général et informatique	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint, des chefs de service et adjoints dans leur domaine de compétence :</i> - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les ordres de mission - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Régis BECT	Chef du Service formation professionnelle, emploi, environnement et politiques sociales (SFPEEPS)	
Christine GERARDIN	Adjointe au Chef du service formation professionnelle, emploi, environnement et politiques sociales (SFPEEPS)	
Cécile CHARPENTIER	Adjointe au Chef du service formation professionnelle, emploi, environnement et politiques sociales (SFPEEPS)	
Bernard MARIN	Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	
Bertrand COIFFARD	Adjoint au Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	
Joëlle PRUVOST	Adjointe au Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	
Nicolas GUERIN	Chef du service des contrôles et des aides directes agricoles (SCADA)	
Anne-Laure GUILLEBERT	Adjointe au Chef du service des contrôles des aides directes agricoles (SCADA)	
Vincent BAUDOUIN	Adjoint au Chef de service des contrôles des aides directes agricoles (SCADA)	
Chantal DETHURENS	Cheffe de secteur "Gestion des Relations Bénéficiaires" (SFPEEPS)	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, des Chefs de service et adjoints, du chef de secteur dans leur domaine de compétence :</i> - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Eline FLANDIN	Cheffe de secteur "Aides à l'emploi et aux entreprises" (SFPEEPS)	
Viviane MATARIN	Cheffe de secteur Pilotage des contrôles (SFPEEPS)	
Christèle NICOLAS	Cheffe de secteur "Politiques Jeunes" (SFPEEPS)	
Catherine VINCENT-RITTON	Chargée d'action	
Michel-Laurent CHAPAS	Chef de secteur "Appui et Accompagnement au Changement" (SFPEEPS)	
Aurélien RENAUD	Cheffe de secteur Contrôles Hors Surfaces (SADR)	
Sylvie TAGNARD DEBONNEVILLE	Cheffe du secteur Instrumentation - Ordonnancement (SADR)	
Bérénice DITTMANN	Cheffe de secteur contrôles administratifs	
Guillaume DOUHERET	Chef de secteur Surfaces et PIAO (SCADA)	
Xavier JEGU	Chef de secteur PIAO (SCADA)	
Aurélien POUMEROL-GALLET	Cheffe de secteur Contrôles Surfaces (SCADA)	
Christophe TROQUIER	Chef de secteur Contrôles Animaux (SCADA)	
Catherine BALAGUER	Chargée d'action au secteur Aides à l'emploi et aux entreprises (SFPEEPS)	
Nabila BOUSSALIA	Cheffe de secteur adjointe au secteur AIPES (SFPEEPS)	
Nicole SIDHOUM	Cheffe de secteur adjointe au secteur politiques jeunes (SFPEEPS)	
Sandrine REGNAULT	Chargée d'action (SCADA)	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges, le 5 novembre 2024

Le Président directeur général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Copies :

M. Guillaume FURRI
M. Philippe VOISIN
M. Xavier ARNAULT
M. Régis BECT
Mme Christine GERARDIN
Mme Cécile CHARPENTIER
M. Bernard MARIN
M. Bertrand COIFFARD
Mme Joëlle PRUVOST
M. Nicolas GUERIN
Mme Anne Laure GUILLEBERT
M. Vincent BAUDOUIN
Mme Chantal DETHURENS
Mme Eline FLANDIN
Mme Viviane MATARIN
Mme Christèle NICOLAS
Mme Catherine VINCENT - RITTON
M. Michel Laurent CHAPAS
Mme Aurélie RENAUD
Mme Sylvie TAGNARD DE BONNEVILLE
Mme Bérénice DITTMANN
M. Guillaume DOUHERET
M. Xavier JEGU
Mme Aurélie POUMEROL-GALLET
M. Christophe TROQUIER
Mme Catherine BALAGUER
Mme Nabila BOUSSALIA
Mme Nicole SIDHOUM
Mme Sandrine REGNAULT

M. l'Agent Comptable
DRH
DFJL